



COMMUNE DE ROPPENTZWILLER
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 25 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal de ROPPENTZWILLER se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée, conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, en date du 17 juin 2024.

Sous la présidence de : M. EGGENSPILLER Jean-Claude, maire

Membres présents : M. KLOCKER Philippe, M. BRAND Serge et Mme BINGLER Stéphanie, adjoints, M. KNOLL Pascal, M. RICHART Patrice, Mme ARTZNER Nadia, M. FELLMANN David, M. STOLTZ Sébastien, M. GUTTINGER Raymond, M. TURKAUF Yannick, M. BILGER Michel et Mme GESSER Maryline

Membres absents excusés et représentés : Mme BACH Sylvia donnant procuration à M. STOLTZ Sébastien

Membre absent excusé : M. REY Thierry

Secrétaire de séance : Mme LUCARELLI Emmanuelle

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu de la séance du 14 mai 2024

2. URBANISME :

2.1. Liste des autorisations d'urbanisme

2.2. Déclarations d'intention d'aliéner

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

3.2. Devenir du terrain annexe

4. DIVERS

Monsieur le maire salue l'assemblée et fait part des procurations arrivées en mairie avant la séance. Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Puisque le règlement intérieur stipule qu'à chaque séance de conseil municipal il y a obligation de désigner un ou une secrétaire de séance, monsieur le maire propose que madame Emmanuelle LUCARELLI occupe cette fonction pour la réunion de ce soir. Le conseil municipal acquiesce en ce sens.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 14 MAI 2024

Monsieur le maire demande si des remarques sont à formuler quant au compte rendu du 14 mai dernier.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du 14 mai 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.



2. URBANISME

2.1 Liste des autorisations d'urbanisme

Aucune remarque n'est formulée quant à la liste des autorisations d'urbanisme.

2.2. Déclaration d'Intention d'Aliéner – DIA

Monsieur le maire fait part à l'assemblée qu'aucune DIA n'a été réceptionnée depuis la dernière réunion.

3. PRESBYTÈRE

3.1. Attribution des marchés

Monsieur le maire donne la parole à monsieur Michel BILGER, en charge du dossier.

Monsieur Michel BILGER rappelle aux membres du conseil que, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics, l'appel d'offres en procédure adaptée pour les marchés de travaux de rénovation du presbytère a été relancé pour les lots infructueux avec un délai de remise des offres fixé au jeudi 23 mai 2024 à midi.

Le maître d'œuvre de l'opération a vérifié la conformité des dossiers et procédé à l'analyse et au classement des offres, en vue d'établir les propositions d'attribution pour les lots 6 et 12, seuls lots ayant fait l'objet de propositions.

Aucune offre conforme n'a été déposée pour les lots 4, 5 et 16. Nous avons donc consulté une société par lot pour obtenir une offre.

Quant au lot 7 « Installation électrique », les négociations ont abouti et le choix peut donc être fait.

Il précise que les commissions des finances et de l'urbanisme se sont réunies le mercredi 19 juin dernier et ont pu procéder à l'étude des propositions du maître d'œuvre pour les lots 6 et 12 ainsi qu'à celles des sociétés consultées pour les lots 4, 5 et 16 et proposent d'attribuer les lots comme suit :

Lots	Montants estimés par Daniel MUNCK € H.T.	Entreprises retenues	Montants € H.T.
04 COUVERTURE TUILES ZINGUERIE	35'000.-	JDS Toiture - Flaxlanden	46'238,25
05 ETANCHEITE	15'000.-	Ets BANZET - Hirsingue	16'386.-
06 MENUISERIE EXTERIEURE BOIS/ALU/VOLETS BATTANTS	27'000.-	Menuiserie BITSCH – Burnhaupt-le-Haut	44'311,05
07 INSTALLATION ELECTRIQUE	43'000.-	Electricité KOCH - Bouxwiller	47'470,83
12 MENUISERIE INTERIEURE BOIS	30'000.-	Menuiserie BITSCH – Burnhaupt-le-Haut	33'299,76



16 EQUIPEMENT CUISINE LOGEMENT	14'000.-	BROGLÉ - Altkirch	12'147,09
Montant total H.T.	164'000.-		199'852,98
Montant total H.T. déjà attribué	333'000.-		306'344,99
GRAND TOTAL	497'000.-		506'197,97

Entendu les explications de M. Michel BILGER, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

VU l'avis d'appel public à la concurrence relancé le 15/04/2024 pour les lots 5, 6, 12 et 16, celui du 20/04/2024 et les règlements de consultation respectifs ;

VU les offres reçues dans le délai fixé au 23 mai 2024 à 12h ;

VU le résultat de la négociation du lot 07 ;

VU l'analyse des offres réalisée par le maître d'œuvre, le cabinet Daniel MUNCK ;

Sur proposition des commissions ad hoc ;

ATTRIBUE le lot 04 "Couverture/tuiles/zinguerie", aux Ets JDS Toiture de Flaxlanden, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 46'238,25 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 05 "Etanchéité", aux Ets BANZET d'Hirsingue, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 16'386.- € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 06 "Menuiserie intérieure bois/alu/volets battants", aux Ets Menuiserie BITSCH de Burnhaupt-le-Haut, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 44'311,05 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 07 "Installation électrique", aux Ets Electricité KOCH de Bouxwiller, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 47'470,83 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 12 "Menuiserie intérieure bois", aux Ets Menuiserie BITSCH de Burnhaupt-le-Haut, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 33'299,76 € H.T. ;

ATTRIBUE le lot 16 "Equipelement cuisine logement", aux Ets BROGLÉ d'Altkirch, mieux-disants selon les critères de sélection, pour un montant total de 12'147,09 € H.T. ;

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à signer les marchés de travaux correspondants pour les montants indiqués pour chaque lot, ainsi que toutes les pièces administratives et financières qui s'y rapportent ;

CONSTATE que les crédits nécessaires sont prévus au compte 21318-36 "Presbytère" du budget primitif 2024.

PRÉCISE que, suite au décès brutal de monsieur Philippe SLAWSKI, choisi comme coordonnateur SPS pour les travaux du presbytère par délibération du 21 novembre 2023, c'est le bureau d'études Bureau Veritas Construction de Brunstatt qui prend la relève de cette mission pour un montant hors taxe de 3'350.- €, celui-ci étant placé deuxième au classement des prestataires lors de la consultation de 2023. Pour mémoire, le contrat avec M. Philippe SLAWSKI se portait à 2'320.- € HT.

3.2. Devenir du terrain annexe

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée sa proposition émise lors de la réunion précédente quant au devenir du terrain annexe du presbytère et le choix qui a été fait de sursoir à délibérer afin de pouvoir constater sur place la faisabilité du projet.

Le conseil municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents et représentés



DECIDE de :

- missionner un géomètre pour découper le terrain cadastré section 2 parcelle 134 située entre le presbytère et la parcelle 243 section 3 afin d'en détacher une surface plane maximale de 6 ares
- mettre en vente la parcelle ainsi détachée

4. DIVERS

4.1. Utilisation du bâtiment de l'école primaire par les associations

Monsieur le maire annonce aux membres du conseil municipal que les adjoints monsieur Serge BRAND et madame Stéphanie BINGLER sont chargés de déplacer dans les plus brefs délais les associations encore en exercice dans les locaux de l'école primaire vers un autre local communal. Il en va de notre responsabilité et le bâtiment scolaire n'est plus conforme à aucune norme actuellement en vigueur.

4.2. Lotissements

Monsieur le maire informe les membres de l'assemblée des différentes rencontres avec la société Sovia, maître d'ouvrage et aménageur foncier et notamment celle du mercredi 19 juin 2024 avec les commissions finances et urbanisme.

Nous attendons leurs propositions.

4.3. Elections législatives

La secrétaire de mairie fait un rapide bilan des permanences qui se tiendront pour les deux tours des élections législatives.

Toutes les questions étant épuisées et personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 20h03.



Le maire
Jean-Claude EGGENSPILLER

Ordre du jour :

1. APPROBATION DU CM : compte-rendu de la séance du 14 mai 2024
2. URBANISME :
 - 2.1. Liste des autorisations d'urbanisme
 - 2.2. Déclarations d'intention d'aliéner
3. PRESBYTÈRE
 - 3.1. Attribution des marchés
 - 3.2. Devenir du terrain annexe
4. DIVERS
 - 4.1. Utilisation du bâtiment de l'école primaire par les associations
 - 4.2. Lotissements
 - 4.3. Elections législatives

Affiché le :

Retiré le :